

Préfecture du Terr. de Beno

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS - 9 0CT. 2014 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Service Courrier

L'an deux mil quatorze, le 2 octobre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents: Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Marielle BANDELIER, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH, Anissa BRIKH, Laurent BROCHET, Christine DEL PIE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Joseph FLEURY, Daniel FRERY, Sophie GUYON, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Robert NATALE, Cédric PERRIN, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Jean-Claude TOURNIER, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE membres titulaires et Bernard CERF, René LAMBOLEY, Jean-Luc PIANZI, Thierry VERDOT membres suppléants ayant reçu pouvoir d'un membre titulaire.

Étaient excusés: Mesdames et Messieurs Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Gérard FESSELET, Bernard LIAIS, Pierre OSER, Dominique TRELA, Bernard TENAILLON.

Avaient donné pouvoir: Mesdames et Messieurs Claude BRUCKERT à René LAMBOLEY, Jacques DEAS à Thierry VERDOT, Gérard FESSELET à Thierry MARCJAN, Pierre OSER à André HELLE, Bernard TENAILLON à Bernard CERF, Dominique TRELA à Jean-Luc PIANZI.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Jeudi 25 septembre	Jeudi 18 septembre	En exercice	41
		Présents	33
		Votants	39

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents. Monique DINET est désignée.

2014-07-33 – Budget général-Décision Modificative n°2

Rapporteur: Denis BANDELIER

## Budget annexe Pôle d'échange Multimodal de la Gare de Delle

Vu les charges exceptionnelles intervenues sur le budget Gare de Delle, à savoir :

- Avec les retards de travaux (pour BEJ et SCP) et le temps nécessaire à la SCP Notariale Guichard pour procéder à la fermeture de ses anciens locaux, ces derniers n'ont pu intégrer respectivement leurs nouveaux bureaux que fin décembre 2013 et mai 2014.
   Le budget 2013 présentait déjà un déficit lié à ce retard de 13 579.81 €.
   Le budget 2014 était initialement basé sur une location au 1<sup>er</sup> janvier 2014.
   Seul BEJ était présent, il y a un manque de location de 3 000 € lié au manque de loyer de la SCP mais en partie compensé par la recette du loyer du pôle public.
- Il y a également une incidence sur la redistribution des frais de chauffage et l'ajustement des factures électricité et gaz (2013 et 2014), et diverses charges complémentaires liées entre autre à l'inauguration et à des interventions de maintenance hors travaux.
- Un complément de financement également pour couvrir la contribution de la CCST au pôle public (CHACASOL).

Il convient d'apporter une subvention exceptionnelle du Budget Général au Budget Gare de l'ordre de 22 000 €.

Fonctionnement : Dépenses : Compte 67441 : + 22 000.00 €

## Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

• d'approuver la décision modificative n°2 du Budget Général selon le tableau ci-dessous

90053	Communauté de Communes du Sud Territoire	DM n°2	
Code INSEE	Budget Général (69000)		2014

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Communautaire

Subvention exceptionnelle BA Gare

O/a anadami	Dépenses		Recettes	
Désignation	Diminution de credits	Augmentation de crédits	Diminution de créaits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT		Mary and the state		W 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1
C-5744 -9C aux budgett acceres	3.00 e	22 030,60 €	€ 01.1	0 <b>3</b> 0 e
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	22 000,00 €	0,00 €	0,00€
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	22 900,00 €	0,00 €	9 00,0
Total Général	TEST ESVENINGE	22 000,00 €	MICHELLE TO	0,00€

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Acte rendu exécutoire anrès dépôt en Préfecture le Et publication ou notification le 0 9 0CI. 2014

Le Président,

Pour le Président président le Vice P